

16 août 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans une réponse commune à [la question parlementaire n°4652 du 13 juillet 2021](#), les ministres de la Famille et de l'Intégration, de la Santé, de la Sécurité sociale et de l'Immigration et de l'Asile ont fournis des explications au sujet de la couverture sanitaire universelle pour personnes qui ne sont pas assurées obligatoirement ou qui ne sont pas en mesure de s'affilier volontairement à l'assurance maladie. En référence à l'accord de coalition 2018-2023, les ministres indiquent que les ministères concernés sont en cours d'élaborer une solution qui devrait être aussi simple et non bureaucratique que possible afin de pouvoir offrir des services de santé à toute personne non assurée qui en a besoin. Par ailleurs, les ministres soulignent le rôle important que jouent les associations conventionnées sur le terrain dans ce contexte.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°4683 du 19 juillet 2021](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des explications sur la position du Luxembourg sur le rapport du Parlement européen sur l'agence Frontex dans le contexte d'allégations de refoulements de demandeurs de protection internationale en Grèce.
- En juin 2021, l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a publié le rapport « [Protecting migrants in an irregular situation from labour exploitation – Role of the Employers Sanctions Directive](#) ». Ce rapport décrit la manière dont les 25 États membres liés par la directive, y inclus le Luxembourg, ont mis en œuvre les dispositions protectrices de la directive, en mettant l'accent sur l'incidence de ces dispositions sur les travailleurs migrants en situation irrégulière victimes d'exploitation et d'autres violations du droit de travail. Le rapport est accompagné d'une [annexe regroupant les législations nationales](#) en la matière.
- La commune de Schifflange s'est dotée d'un Plan communal d'intégration, rejoignant ainsi des communes telles que la Ville de Luxembourg ou la Ville d'Esch-sur-Alzette. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [bulletin bilingue de la Commune de Schifflange \(p. 46-47\)](#).

Chiffre de la semaine: 11

Sur les 102 communes du Grand-Duché de Luxembourg, 29 comptent entre 20 % et 30 % de ressortissants de nationalité étrangère, 36 entre 20 % et 30 %, 26 entre 40 % et 50 % et 11 plus que 50 %.

Source: CTIE

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en